

Prise en compte des impacts de la pandémie de COVID-19 dans l'évaluation des demandes de financement aux Fonds de recherche du Québec Document mis à jour le 7 juillet 2021

Table des matières

| | |
|--|---|
| Contexte | 1 |
| Description de la mesure..... | 1 |
| Instructions aux personnes candidates (nouvelle procédure) | 2 |
| Exemples d'information à fournir (nouvelle section) | 3 |

Contexte

La pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir des impacts pour une grande partie des chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes. Pour certaines personnes, toutefois, la pandémie a eu des impacts plus importants, menant à un ralentissement général ou une interruption des activités de recherche ou de formation, exacerbant par ailleurs certaines inégalités déjà existantes.

Les activités de recherche et de formation ont notamment pu être ralenties ou interrompues pour des raisons personnelles, familiales ou de santé. La fermeture des services de garde et des écoles a notamment mené à une charge parentale accrue, rendant souvent difficile la conciliation travail-famille. On a d'ailleurs noté, dans les premiers mois de la pandémie, une diminution des articles scientifiques soumis par des femmes, particulièrement en début de carrièreⁱ, qu'on attribue notamment à leur plus grande prise en charge, en moyenne, des responsabilités domestiques et de soinsⁱⁱ.

La maladie ou le décès d'un proche, une perte d'emploi ou l'appartenance à une communauté particulièrement touchée par la COVID-19 ont également pu affecter la capacité de certains membres de la communauté scientifique à entreprendre ou à mener à terme des projets. De même, des personnes en situation de handicap, immunodéprimées ou souffrant de maladies chroniques ont également pu faire face à des difficultés particulières pouvant ralentir leurs activités.

De plus, l'impossibilité d'accéder à un laboratoire, de rencontrer des personnes participant à un projet ou de mener des recherches sur le terrain a pu mener à la modification, au report ou même à l'abandon d'un projet de recherche. De façon analogue, les restrictions liées aux déplacements ou aux rassemblements ont pu mener à l'annulation d'un stage ou d'une présentation dans le cadre d'une conférence.

L'enseignement à distance s'est également avéré plus difficile pour des membres du corps professoral moins expérimentés avec les technologies utilisées, de même que pour plusieurs étudiants et étudiantes, notamment celles et ceux qui ont des enfants ou qui s'occupent d'un proche plus âgé ou vulnérable. On pense aussi aux étudiants et étudiantes de familles à faible revenu, pour qui les répercussions financières de la pandémie risquent d'être plus graves; à celles et ceux qui sont retournés dans des régions où l'accès à Internet est limité, qui travaillent dans le milieu de la santé ou qui ont perdu un emploi ou un logement, etc.

Description de la mesure

Un ralentissement ou une interruption des activités en raison de la pandémie pourrait affecter de façon indue la compétitivité d'un dossier et ainsi mener à des iniquités dans l'obtention de financement. Considérant l'impact que ceci pourrait avoir sur les carrières des personnes touchées, les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont mis en place, dès l'automne 2020, une mesure visant à tenir compte, dans l'évaluation des demandes de financement, des impacts de la pandémie sur les activités de recherche et de formation des personnes candidates. Cette mesure vise à éviter que ne soient pénalisées les personnes pour qui ces impacts ont été plus importants.

Ainsi, les personnes déposant une demande de financement aux FRQ ont la possibilité, si elles le souhaitent, de décrire les impacts de la pandémie sur leurs activités de recherche ou de formation (voir la section [Instructions aux personnes candidates](#)). Ces informations seront transmises aux comités d'évaluation, qui devront en tenir compte lors de l'évaluation des demandes, afin que les personnes dont les activités ont été ralenties ou interrompues par la pandémie ne soient pas pénalisées en raison des impacts que cela a pu avoir sur la compétitivité de leur demande. Les comités recevront des instructions spécifiques à cet effet.

La décision de remplir ou non la section sur les impacts de la pandémie dans une demande de financement revient entièrement à la personne candidate. **Cette section de la demande est optionnelle** et son absence n'aura aucune incidence sur l'admissibilité de la demande ni sur son évaluation.

Les Fonds de recherche du Québec se réservent le droit de ne pas faire suivre aux comités d'évaluation les sections qui ne respecteraient pas les règles de programme ou les normes de présentation de la demande. Celles-ci peuvent varier selon les programmes et sont explicitées sur la page Web de chaque programme.

Il est important de noter que **les informations transmises dans cette section ne seront pas utilisées pour déterminer l'admissibilité de la demande de financement** et que cette section ne peut pas être utilisée pour demander des accommodements de la part des FRQ. Les informations fournies serviront uniquement à mettre en contexte des éléments de la demande lors de l'évaluation scientifique.

Instructions aux personnes candidates (nouvelle procédure)

Pour les concours 2022-2023, qui se tiendront majoritairement à l'automne 2021, les impacts de la pandémie pourront être décrits **à même le formulaire de demande**. Pour les demandes soumises à l'aide de la plateforme FRQnet, les informations sur les impacts de la pandémie pourront être fournies à la section « Interruption ou ralentissement des activités de recherche ». Pour les programmes n'utilisant pas FRQnet, un document (PDF) pourra être joint à la demande. Dans les deux cas, le texte ne devra pas excéder 500 mots.

Dans cette section, les personnes candidates doivent :

- 1) Expliquer clairement comment la pandémie a affecté leurs activités de recherche ou de formation, en précisant le type d'activités touchées, la période où les activités ont été ralenties ou interrompues, et le cas échéant une estimation (en %) de la réduction du temps consacré aux activités de recherche et de formation pendant cette période. Les personnes candidates peuvent faire part de toute circonstance liée à la pandémie de COVID-19 ayant pu affecter la compétitivité de leur demande de financement (quelques exemples sont présentés à la section suivante), tout en se limitant aux circonstances ayant eu des impacts spécifiques sur la demande.
- 2) Indiquer les impacts spécifiques qu'ont eus les circonstances décrites sur leur demande de financement (quelques exemples sont présentés à la section suivante). Ces impacts doivent être expliqués de façon précise, en démontrant clairement le lien avec les éléments qui seront évalués.

Exemples d'information à fournir

Quelques types de circonstances et d'impacts décrits dans les demandes déposées aux FRQ aux concours de l'automne 2020 sont présentés ici à titre d'exemples. ***Ces listes ne sont pas exhaustives.***

Exemples de circonstances rapportées:

- Accès limité aux ressources, terrains et laboratoires
- Enjeux liés à la conciliation travail/études-famille
- Problèmes de santé physique ou psychologique
- Augmentation du temps consacré à l'enseignement ou à d'autres tâches académiques
- Difficulté de recrutement d'étudiantes et d'étudiants

Exemples d'impacts rapportés :

- Délais dans les publications ou les demandes de financement
- Suspension, ralentissement ou modification d'un projet de recherche
- Participation annulée à un événement scientifique
- Prolongation de la durée des études

Exemples de descriptions

Les descriptions suivantes sont fournies à titre d'exemples, afin de clarifier le format attendu et le type d'informations à inclure dans la description des impacts de la pandémie. Elles sont donc présentées de façon abrégée. Les personnes candidates sont invitées à inclure toute information pouvant aider les comités d'évaluation à comprendre les circonstances et les impacts vécus. Elles n'ont toutefois pas à fournir de détails ou de renseignements qu'elles jugeraient confidentiels ou trop personnels.

- Circonstances : En raison de la fermeture des écoles dans ma région, j'ai dû réduire d'environ ... % le nombre d'heures consacrées à l'ensemble de mes activités de recherche pendant ... semaines en avril 2021, afin de superviser l'école en ligne et prendre soin de mes enfants qui étaient à la maison à temps plein. Impacts : Alors que je prévoyais préparer une demande de subvention/bourse au programme X de l'organisme Y pendant cette période, j'ai dû reporter la préparation de cette demande, qui sera finalement déposée en mai 2022. Elle n'apparaît donc pas dans mon dossier.
- Circonstances : En tant que responsable du programme de maîtrise de mon département, j'ai dû augmenter le nombre d'heures consacrées à cette tâche pour coordonner la transition vers un mode en ligne, en plus de remanier les deux cours que j'enseignais aux sessions d'hiver et d'automne 2020. Mon temps disponible pour la recherche a donc été réduit d'environ ... % pendant les mois de mars à septembre 2020 inclusivement. Impacts : J'ai donc dû abandonner la rédaction d'un chapitre sur X qui aurait fait partie du livre Y, publié à l'été 2021.
- Circonstances : Mes enfants n'ont pas fréquenté la garderie pendant la période allant du ... au ... inclusivement. J'ai donc interrompu l'ensemble de mes activités de recherche pendant cette période pour prendre soin de mes jeunes enfants à temps plein. Impacts : J'aurais dû soumettre deux publications à titre de première auteure pendant cette période, mais j'ai dû en reporter la rédaction.

ⁱ Vincent-Lamarre P., Sugimoto C. & Larivière V. [The decline of women's research production during the coronavirus pandemic](#), Nature Index, 19 May 2020.

ⁱⁱ Frederickson, M. [Pandémie : les femmes font moins de recherche que les hommes](#), La Conversation, 18 May 2020.